



## CR réunion dialogue social du 25 avril 2024

### Présents ou à distance :

**Direction** : Stéphane Parola (VP stratégie), Yasmina Chams (DRH), Emmanuel Beroud (DRH adj)

**CGT** : Ferouze Guitoun, Daniel Barbar, Camille Borne, Clément Luy, Djouba Casoli, Françoise Morel-Deville, Caroline Yermia

**CFDT** : Benjamin Gillet, Marie-Jeanne Barrier, Véronique Vial, Nicolas Sanzano, Alexia Puzenat

### **RIFSEEP : dernières infos,**

Emmanuel TRIZAC assiste au discours d'Emmanuel MACRON à La Sorbonne et devrait rencontrer la ministre ou le président en entrevue particulière, on espère des annonces concrètes sur la résorption du déficit !

**Via le vice président monsieur Parola**, la Direction indique que la réévaluation du RIFSEEP reste sans ambiguïté sa priorité (avec le chantier de la bibliothèque). Cependant, les dernières consignes budgétaires du Rectorat ont demandé à l'ENS de faire des propositions d'un plan de retour à l'équilibre financier avant toute chose. Or, les différents scénarios ont été travaillés depuis plusieurs mois dans les groupes de travail, avec de nombreux consensus.

La **CGT** rappelle d'une part que depuis la loi Fioraso de 2013 et le décret financier de juin 2014, il n'y a plus de mise sous tutelle rectorale automatique, et que le plan de retour à l'équilibre qui doit être gradué dans le temps s'inscrit dans une trajectoire visant à cadrer un retour à l'équilibre progressif comme celui attendu par un groupe vis à vis d'une filiale déficitaire. La CGT indique que ce retour à l'équilibre ne doit **pas freiner la mise en œuvre de l'actualisation de l'IFSE**, pour au minima le mettre au même niveau que les autres établissements. Elle rappelle surtout que le désengagement de l'état est à dénoncer dans toutes les instances. Car c'est bien la principale raison du déficit.

**De même la CGT proposera l'organisation d'une possible mobilisation des agents si les choses n'évoluent pas positivement.** Nous espérons que le Rectorat ne va pas souffler le froid alors que lui-même a une politique indemnitaire largement plus favorable aux agents ce qui serait quelque peu déplacé.

La **CGT** rappelle que la réévaluation du RIPEC (C3) pour les enseignants-chercheurs, elle, a bien été votée au CA fin 2023. Certes, il ne s'agit pas de la même procédure, mais le RIPEC et le RIFSEEP sont deux composantes de la politique indemnitaire globale de l'établissement. Les élu.es CGT ont interpellé à plusieurs reprises depuis presque 1 an la direction pour engager les négociations du RIFSEEP et ce, bien avant la nomination du président Trizac.

### Autres sujets à la demande de la CGT :

**Règlement des études** : la CGT demande que les élu-es CSA puissent participer rapidement à ce groupe de travail. Ce règlement des études a des impacts importants sur les conditions de travail des enseignants-chercheurs et des personnels de la VPE et sera voté en CSA : les élu-es doivent donc être associé-es aux travaux préparatoires pour pouvoir développer leurs propositions et analyses.

**Nous rappelons que les conséquences de la mise en place du diplôme de l'ENS (défini dans le règlement des études) ont été maintes et maintes fois documentées, notamment dans une visite CHSCT à la VPE ou dans des enquêtes sur les conditions de travail des étudiants et des enseignants-chercheurs. Toutes et tous attendent des modifications d'ampleur. Ce sujet ne peut pas être pris à la légère et doit être travaillé dans les instances sociales, en lien avec les autres instances (CEVE et CA). Nous proposerons prochainement une assemblée générale sur le sujet, avant le vote des instances annoncé pour le mois de juillet.**

**Congés des doctorants** : le protocole sera adopté en CSA le 13 mai prochain.

**Rappel de quelques règles concernant une charte de neutralité qui circule actuellement** : la CGT rappelle que la définition de la neutralité du service public ne peut se limiter aux considérations exclusivement religieuses et à des « obligations » restrictives. La circulaire récemment transmise doit être grandement rectifiée et une nouvelle version devra être communiquée rapidement. On pourrait la présenter dans une prochaine instance représentative.

**La météo et le froid** : la CGT rappelle que la direction est responsable de la santé et sécurité des agents, et qu'elle doit anticiper ces événements climatiques pour mettre en place des mesures concrètes de protection. Nous parlerons bientôt de canicule, hélas. Il n'est pas acceptable que la CGT doive systématiquement rappeler à la direction ses obligations à chaque événement climatique prévisible. La CGT préconise que cet aléa soit intégré dans l'actualisation du PCA et surtout dans le DUERP. (document unique évaluation des risques professionnels)

**Décharges des enseignants-chercheurs** : le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et va proposer ses pistes aux instances. La CGT souligne le bon niveau d'échanges et de débats.

**Création de postes de DGS adjoints** : 2 postes de DGSA seront publiés prochainement pour un recrutement en interne

Remarques CGT : sur quel poste puisque la campagne d'emplois est négative ?

Réponses de la direction : Il ne s'agit pas de création de poste, mais d'adjonction de fonctions sur périmètre actuel.

CGT : cela veut dire que des collègues qui font déjà 100% vont devoir absorber de nouvelles missions ? ou bien qu'il.elles seraient sous-employé.es ? ou plus probablement qu'ils vont redistribuer certaines de leurs missions à des collègues (processus qu'on appelle « réorganisation »), à des collègues déjà en surcharge ?

La CGT rappelle aussi que l'établissement a déjà fait l'expérience dans le passé de DGS adjoint dont l'évaluation n'a pas jamais été discutée ni évaluée. Nous espérons que ces nouveaux postes ne sont pas des postes « à moustaches » et nous suivrons très attentivement le dossier.

**Comptabilisation des jours posés en CET.** L'adjoint de la DRH confirme sans équivoque que les jours posés sont désormais décomptés dans hamac au temps réel du jour ouvré ( hors demi journée) , et non plus au forfait jour (soit 7 heures par jour) . La CGT s'étonne de l'absence totale d'information au personnel sur cette modification substantielle par décision unilatérale sur aucun fondement juridique, d'autant que lors de la saisie une fenêtre rappelle clairement le défalque de 7 heures par jour, et que la note sur les CET mise en ligne stipule explicitement « *L'unité de calcul pour l'alimentation, l'utilisation ou l'indemnisation du CET reste le jour ouvré (sur la base de 7h par jour)* ». Par conséquent , il est convenu qu'une réunion doit rapidement être programmée pour clarifier ce point technique.

**Elections aux conseils centraux** : elles auront lieu au mois de juin, nous rappelons la Direction à la nécessité de neutralité de l'administration dans le processus. L'intersyndicale organisera une réunion publique pour établir ensemble les sujets à porter dans les instances le **14 mai de 12h à 14h en salle D2.128.**

**Le syndicat CGT de l'ENS LYON**